

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 9 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 34

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 2/06/2016

Objet de la délibération : Remplacement éclairage ZAC Gravoux

L'an deux mille seize et le neuf juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Estivareilles, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Serge Granjon , Alain Marquet, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Jean Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard a donné procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Alain Limousin

Secrétaire de séance : Christian Barjon

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160609-2016064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement d'ensembles d'éclairage public de la ZAC de la GRAVOUX.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Cout du projet actuel :

Détail	Montant HT	% PU	Participation collectivité
Remplacement éclairage public	38 730€	53%	20 527€
TOTAL			20 527€

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- Prends acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Remplacement ensembles éclairage public – ZA GRAVOUX » dans les conditions indiquées ci-dessus étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année (de 1 à 15 années).
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Estivareilles,  
Le 9 juin 2016,

Le Président

Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160609-2016064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016